

Maison des Sports

29, boulevard Saint Michel - 72000 Le Mans

Tél. 02 52 19 21 17 - Site internet : [www.pingsarthe.org](http://www.pingsarthe.org)

Mail : [comite.tennisdetable@maison-sports72.fr](mailto:comite.tennisdetable@maison-sports72.fr)

## Compte-rendu du Bureau Directeur du 7 décembre 2015

Date de création	12/12/2015
Auteur	Florian BUREAU
Approbateur	Emmanuel MARZIN

**Présents** : E. MARZIN, A. PIRON, G. GAINON, B. BODEREAU, S. BRARD, F. BUREAU, P. GAUDEMER, B. GAUSSERAN, J.M. PLARD, M. VIGNERON, F. TOLLET

**Absent** : J.P. ELAIN

### **\* Informations du Président :**

- Demande de subvention de l'ASGM pour Clara Beaudron, joueuse du groupe France détection. Le bureau décide de lui allouer une subvention de 500€.

### **\* Coordinateur :**

- Relance auprès des clubs de l'opération « Sentez-vous sport ».
- Labellisation des clubs (11 labels possibles) : la Ligue récompensera les clubs avec 6 labels ou plus.
- Thierry Priou rencontrera tous les éducateurs professionnels les 9 et 10/12/2015.
- SSS : portes ouvertes les 14 et 15/12/2015.

### **\* Branche administrative et finances :**

- Présentation des orientations budgétaires pour la prochaine olympiade.
  - ↳ 2 actions sont déjà validées par le bureau directeur : embauche d'un jeune en formation DEJEPS et mission fédérale pour F. Tollet
  - ↳ le bureau donne son accord pour présentation au prochain comité directeur de l'ensemble des propositions.
- Complémentaire groupe :
  - En application de la loi et de l'accord de branche "sport" conclu entre les partenaires sociaux le 6 novembre 2015, le Bureau Directeur décide de mettre en place, par décision unilatérale de l'employeur (DUE), à compter du 1er janvier 2016, un dispositif collectif et obligatoire de complémentaire santé au profit de ses salariés, avec extension facultative aux conjoints et aux enfants.
  - Le niveau des garanties retenues (base + option 2) ainsi que la répartition des cotisations employeur/salarié sont définis dans les annexes 1 et 2.
  - Le contrat d'assurance correspondant sera passé avec Harmonie Mutuelle.
  - La présente décision, prise par le Bureau Directeur compte tenu de l'urgence, sera confirmée par le Comité Directeur du 4 janvier 2016
- Une indemnité « forfait téléphone » de 5€/mois sera versée à E. Tourteau à partir de 12/2015.

### **\* Branche partenariat :**

- Réflexion sur la soirée des partenaires : S. Brard expose les différentes solutions évoquées en commission. Le bureau décide d'approfondir certaines pistes avant de faire un choix.

### **\* Branche compétition :**

- Championnat masculin par équipe : la Ligue a autorisé la participation de 2 féminines au niveau régional après la publication par le comité de son règlement dans lequel il stipule qu'une seule féminine est autorisée à jouer en D0. Afin d'harmoniser les règlements, 2 joueuses seront autorisées à jouer en D0 dès la phase 2.

### **\* Branche jeunes et technique :**

- Circuit Décathlon : 155 jeunes ont participé au 1<sup>er</sup> tour. Cette affluence n'a pas idéale, notamment au niveau sécurité. Le bureau décide donc d'apporter les changements suivants : le tournoi élite avec le groupe détection départemental + les vainqueurs de chaque tableau sur chaque tour se déroulera le même jour mais dans la salle de Spay (de 9h30 à 12h). Les tableaux poussins (2007/2008) se dérouleront le matin à la salle de Parigné l'Evêque (de 9h30 à 12h). Pas de changement pour les ateliers baby et les tableaux benjamins et filles.

**\* Branche arbitrage :**

- 3 JA1 sarthois ont passé leur pratique. La validation de leur examen sera faite au prochain comité directeur de la Ligue.

**\* Rappel des décisions à valider au Comité Directeur du 04/01/2016 :**

Décision	Qui présente
Orientations budgétaires prochaine olympiade	F. Bureau